

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-101

Séance du jeudi 4 décembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 novembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig,

Représentés : Michel-Pierre Pécul par Fatima Chomat ; Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Soazig Quillard par Rémi Goube ; Elisabeth Martin par Gilles Apeloig.

Secrétaire : Gilles Apeloig

2025-101 : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

(Article L. 332-14 du code général de la fonction publique)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création, par la délibération n°2024-12 en date du 12 mars 2024, d'un emploi permanent à temps complet de responsable de l'accueil du Point d'Information Touristique, de la communication et de la transition touristiques, poste de catégorie C relevant du grade d'adjoint administratif territorial.

Il précise qu'un avis de vacance est publié depuis le 27 novembre 2025 auprès du CDG38, et qu'il n'est pas possible de pourvoir immédiatement ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Aussi, en raison des tâches à effectuer et de la nécessité de maintenir la continuité du service, M. le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois à compter du 8 décembre 2025. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, si, au terme de la durée de 6 mois, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie C, pour effectuer les missions de responsable de l'accueil du Point d'Information Touristique, de la communication et de la transition touristiques, pour une durée déterminée de 6 mois.
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget annexe Equipements Touristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

VOTANTS 9 POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 4 décembre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire

